



RAPPORT FINANCIER - 17 MARS 2011

L'association Siam Amap'Orte est officiellement née le 13 décembre, par la parution au Journal Officiel. Ses comptes sont donc récents et démarrent à 0.

Siam Amap'Orte a été lauréate d'un appel à Projet, avec Brest métropole océane, et a remporté 400 € de subventions pour assurer son lancement et ses premiers frais de gestion. Ce qui a permis de régler la parution au Journal Officiel de 45 € et d'acheter des verres, pour les différentes manifestations. Siam Amap'Orte privilégie les achats les plus durables possible. Afin d'assurer les biens et les personnes ainsi que le matériel prêté à l'association, Siam Amap'Orte est devenu sociétaire de la MAIF. Au prorata de l'année en cours, le coût de cette assurance s'élève à 76,78€.

A ce jour, le solde de l'association est positif : 263,82€

Trésorerie

Entrées		Sorties	
Subventions de Bmo	400	Parution JO	45
		Achat de matériel	14,40
		Assurances	76,78

SOLDE :	263,82
---------	--------

Pour assurer son fonctionnement, l'association aura à investir dans une balance, puisque les producteurs apportent leurs produits en vrac et qu'il faudra faire des paniers équitables pour tous les adhérents. L'achat d'une balance d'une vingtaine d'euros est envisagé. Par ailleurs, si la mairie ne peut répondre à notre demande de prêt de local, l'association envisage de louer un garage dans le privé. Dans le centre-ville, les loyers s'élèvent à 50€ par mois, soit 600€ pour une année de location. Ce local devra donc être assuré, et chez la MAIF, le devis de cette assurance s'élève à 88€. La MAAF et la MAIF ont été mis en concurrence. Malgré des tarifs plus élevés la MAIF, semble mieux couvrir l'ensemble des risques liés aux activités de l'association. C'est pourquoi, elle a été préférée. De plus, du matériel de bureau, des enveloppes, timbres et impressions seront envisagés, et 50€ par an seront alloués à cet effet.

Pour équilibrer son budget, les adhésions des consomm'acteurs s'élèvent à 15 € et à 10€ pour une personne à faibles revenus. Pour les personnes supplémentaires par foyer souhaitant adhérer, la

cotisation est de 5 euros, soit 20 € pour les couples ou colocataires vivant à deux. Pour le moment, le montant des adhésions pour les producteurs ne sont pas définis, et elles dépendront du coût du loyer du local, si l'association doit en payer un. Il est envisagé qu'une ou des manifestations soient organisées par l'association afin d'obtenir une centaine d'euros, nécessaire à la poursuite du projet.

Budget prévisionnel

Produits		Charges	
Adhésions	650	Local	600
Manifestations	108	Assurance local	88
		Achat de matériel	20
		Frais de gestion	50
758		758	

Céline Royer,

Trésorière et co-fondatrice de Siam Amap'Orte